

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 18
Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2022.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du CA du 24 novembre 2022 et modification sollicitée

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Statuts modifiés de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.711-7,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 12 janvier 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 19 janvier 2023,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études le 19 janvier 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- les statuts modifiés de l'INSA Strasbourg.

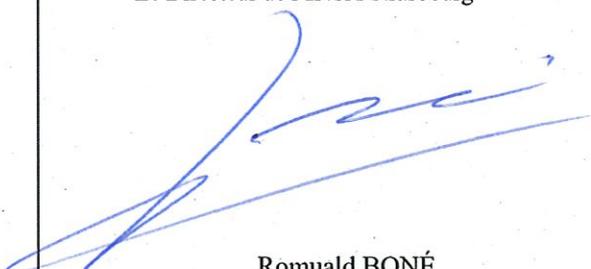
Pièce jointe : statuts de l'INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Rémunération des opérations de recrutement propres à l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

➤ les montants suivants pour les opérations de recrutement propres :

1 – Concours d'entrée en première année de formation d'architecte :

| | |
|------------------------|--|
| Correction de copie | 3,50 € par copie |
| Audition des candidats | 30 € par heure (temps d'audition cumulé des candidats) |
| Conception du sujet | 60 € |

2- Concours d'entrée en quatrième année de formation d'ingénieur, architecte, architecte-ingénieur :

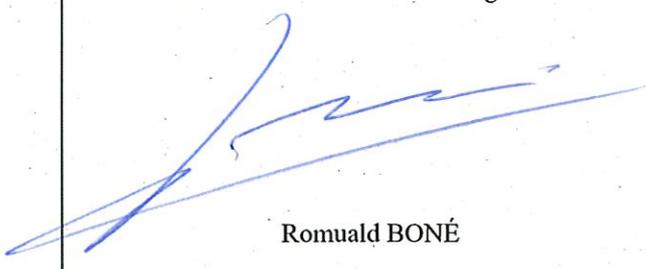
| | |
|--|--|
| Audition des candidats | 30 € par heure (temps d'audition cumulé des candidats) |
| Analyse préalable du dossier du candidat | 10 € par candidat |

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Stratégie de la science ouverte de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique le 12 janvier 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la stratégie de la science ouverte de l'INSA Strasbourg.

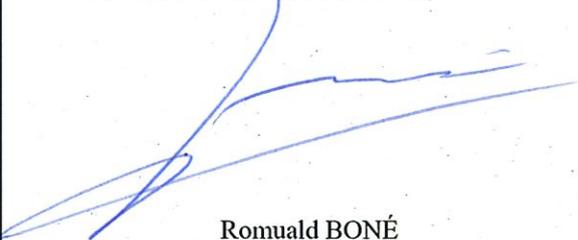
Pièce jointe : stratégie de la science ouverte de l'INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Demande d'ouverture d'une chaire de professeur junior

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social d'administration le 19 janvier 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la demande d'ouverture d'une chaire de professeur junior sur la thématique « Réenchâsser les Cultures Matérielles Architecturales et Urbaines dans des Projets d'Économie Politique Circulaire » au sein du laboratoire AMUP.

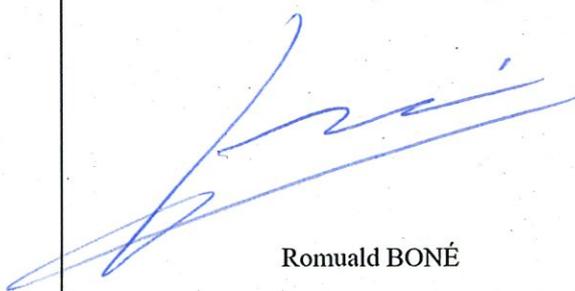
Pièce jointe : note relative aux chaires de professeur junior

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09.FEV..2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires inscrits en Master : année universitaire 2023-2024

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la proposition ci-après concernant les Masters co-accrédités avec l'Université de Strasbourg :

Pour l'année universitaire 2023-2024, les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés et qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un autre dispositif d'exonération mentionné aux articles R719-49 et R 719-49-1 du code de l'éducation, seront partiellement exonérés des droits d'inscriptions pour ramener ces derniers au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

Rappel des Masters co-accrédités :

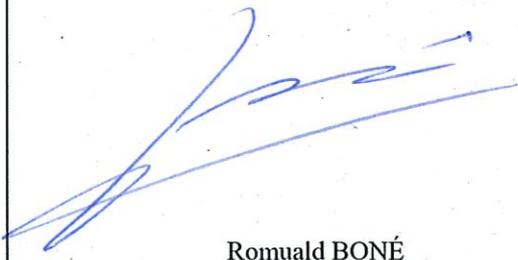
- Master urbanisme et aménagement, parcours architecture, structures et projets urbains (ASPU), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
- Master sciences et génie des matériaux, parcours design des surfaces et matériaux innovants (DSMI), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
- Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours automatique et robotique (AR), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
- Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours topographie et photogrammétrie (topo), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
- Master physique appliquée et ingénierie physique, parcours modélisation numérique avancée (MNA), option génie civil et option mécanique, co-accrédité avec l'Université de Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Acte n° 07 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Modification du vade-mecum 2023 relatif aux modalités de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les modifications apportées au vade-mecum 2023 relatif aux frais de déplacement et d'hébergement applicable à l'INSA Strasbourg.

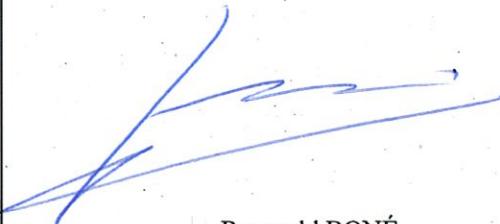
Pièce jointe : vade-mecum 2023 modifié

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Admission en non-valeur (créance PHR Yacht Design)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 2500 € HT détenue par l'établissement sur la société PHR Yacht Design, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 830 659 645.

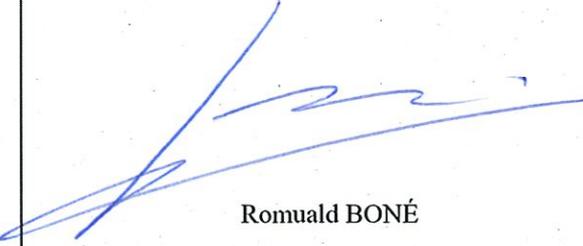
Pièce jointe : exposé des motifs non-recouvrement créance PHR Yacht Design

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Acte n° 09 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Modification de la délégation du conseil d'administration au directeur de l'INSA Strasbourg

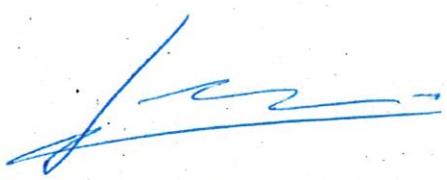
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La modification de la délégation du conseil d'administration au directeur de l'INSA Strasbourg, y intégrant la signature des documents juridiques relatifs aux projets Horizon Europe, notamment les contrats et conventions formalisant l'acceptation de subventions, sans limitation de montant.

Pièce jointe :

- délégation du CA au directeur modifiée

| | |
|---|--|
| Acte transmis aux autorités de tutelle le 09 FEV. 2023 | Fait à Strasbourg, le 2 février 2023 |
| Le Directeur de l'INSA Strasbourg | Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg |
|  |  |
| Romuald BONÉ | Bruno FYOT |

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Projets Horizon Europe

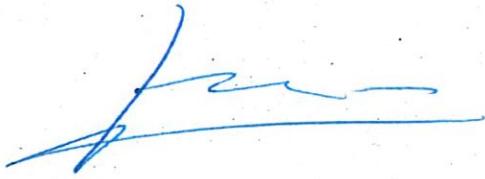
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La désignation de Monsieur Romuald Boné, directeur de l'INSA Strasbourg, pour représenter l'INSA Strasbourg dans le cadre des projets Horizon Europe et signer les documents juridiques relatifs à ces projets, notamment les contrats.
- La désignation de Mme Alina Holcroft, responsable administrative et financière de la recherche en qualité de « legal entity appointed representative » ou « LEAR » dans le cadre des projets Horizon Europe auxquels participe l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe :

- Lettre de nomination LEAR

| | |
|---|--|
| Acte transmis aux autorités de tutelle le 09. FEV. 2023 | Fait à Strasbourg, le 2 février 2023 |
| Le Directeur de l'INSA Strasbourg | Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg |
|  |  |
| Romuald BONÉ | Bruno FYOT |

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Règlements de concours d'admission en 1^{ère} année de formation d'architecte et 4^{ème} année de formation d'ingénieur, de formation d'architecte et de formation architecte-ingénieur

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études en séance du 19 janvier 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les quatre règlements de concours suivants :
- règlement de concours pour l'admission en 1^{ère} année de formation architecte à l'INSA Strasbourg
 - règlement de concours pour l'admission en 4^{ème} année de formation architecte à l'INSA Strasbourg
 - règlement de concours pour l'admission en 4^{ème} année de formation ingénieur à l'INSA Strasbourg
 - règlement de concours pour l'admission en 4^{ème} année de formation architecte-ingénieur à l'INSA Strasbourg.

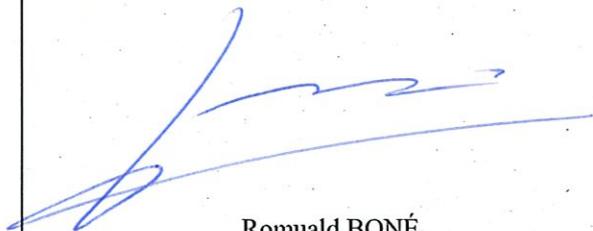
Pièces jointes : règlements de concours

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09.FEV..2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Acte n° 12 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19
Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Convention d'association avec l'Université de Strasbourg 2020-2023

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de la convention d'association avec l'Université de Strasbourg pour la période 2020 à 2023 (le texte validé intégrant l'ajout d'un astérisque après les termes « génie civil » en page 2, paragraphe 2 dans la mesure où cette spécialité est accessible par l'alternance).

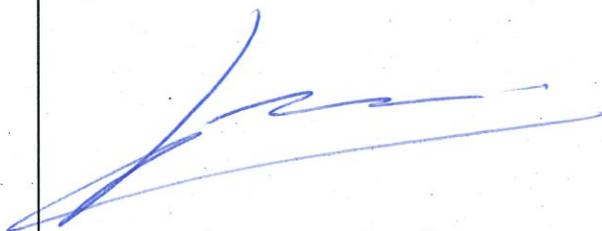
Pièce jointe : convention d'association INSA Strasbourg / Université de Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09.FEV..2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Avenant à la convention de partenariat formation doctorale ED 519

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu la convention de partenariat conclue entre l'Unistra, l'ENSAS et l'INSA Strasbourg le 19 novembre 2019,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'Université de Strasbourg, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et l'INSA Strasbourg définissant les modalités de leur coopération en termes de formation doctorale au sein de l'ED 519 Sciences Humaines et Sociales – Perspectives européennes.

Pièce jointe : avenant à la convention de partenariat

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Objet : Convention PARTAGE (GIP RENATER)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la conclusion de la convention PARTAGE entre l'INSA Strasbourg et le groupement d'intérêt public RENATER.

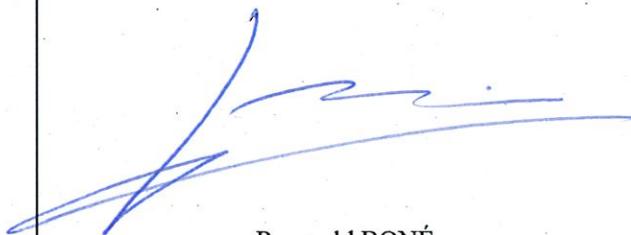
Pièce jointe : convention PARTAGE/2023/047

Acte transmis aux autorités de tutelle le **09 FEV. 2023**

Fait à Strasbourg, le 2 février 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT